



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 7 juin 2019 à 17 heures,
Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	Arrivé après la 1 ^{ère} délibération
ENTRELACS	Bernard MARIN	Départ avant la 1 ^{ère} délibération
MERY	Eudes BOUVIER	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	Départ après la 4 ^{ème} délibération
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Robert CLERC

Absents excusés :

GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD
SAINT OURS	Christian REBELLE
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER

Autres présents non votants :

Pauline PALLUD	POLITEIA
Christophe DERIPPE	ENTRELACS
Frédéric GIMOND	Directeur Général des services
Laurent LAVAISSIERE	Directeur Général Adjoint des services
Véronique MERMOUD	Directrice du pôle Aménagement
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Fabien DIDIER	Directeur des Ressources Humaines
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique/Assemblées
Matilde HABOUZIT	Responsable du pilotage de la performance

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 29 mai 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 12 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 19 présents, et 20 votants.

DÉLIBÉRATION

N° : 12 Année : 2019

Exécutoire le : 13 JUIN 2019

Affichée le : 13 JUIN 2019

Visée le : 13 JUIN 2019

TOURISME
**Aménagement du site de la Croix Verte
Commune du Bourget du Lac
Demande de Permis d'Aménager**

Monsieur le Président rappelle que le projet propose un aménagement naturel du site de la Croix Verte sur 8 hectares sur la commune du Bourget du Lac, en tenant compte du contexte environnemental. Il présente des séquences dont le traitement permettra de passer d'un espace tourisme et récréatif (plage, jeux, terrains sportifs...) à un espace dédié à l'environnement et au patrimoine (plan d'eau, château de Thomas II et ses abords).

Il relie enfin le secteur dit de la Croix Verte à l'ensemble du parc naturel de la rive sud du Lac du Bourget en utilisant le Château Thomas II comme "figure de proue" de cette relation entre la zone protégée qui restera inaccessible, et le parc aménagé accueillant le public.

Dans un premier temps, et dans l'attente du traitement du dossier d'autorisation par les services de l'Etat pour la partie sud du projet, il est proposé de débiter le chantier avec l'aménagement de sa partie nord, selon plan annexé à la présente délibération.

Dans cet espace, il est notamment prévu la création d'un parking de 260 places, en substitution des 2 parkings existants, d'une nouvelle voie d'accès au camping en remplacement du boulevard actuel Ernest Coudurier et le déplacement du mini-golf. Ces aménagements se réaliseront sur les parcelles AL 25 et AL 26 qui seront mises à disposition de Grand Lac par la commune du Bourget-du-Lac.

Il est prévu en parallèle de transformer le boulevard Ernest Coudurier en espace piétonnier traité en mail paysager, cette part du chantier étant menée à l'initiative et aux frais de la commune.

Pour cela, il convient d'autoriser Monsieur le Président à déposer la demande de permis d'aménager.

Il est précisé que pour ce projet une Autorisation de Programme (AP) et les Crédits de Paiement (CP) ont été ajustés et validés par délibération du Conseil Communautaire en date du 21 mars 2019 pour un montant de 2,5 M€ (AP/CP 017).

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

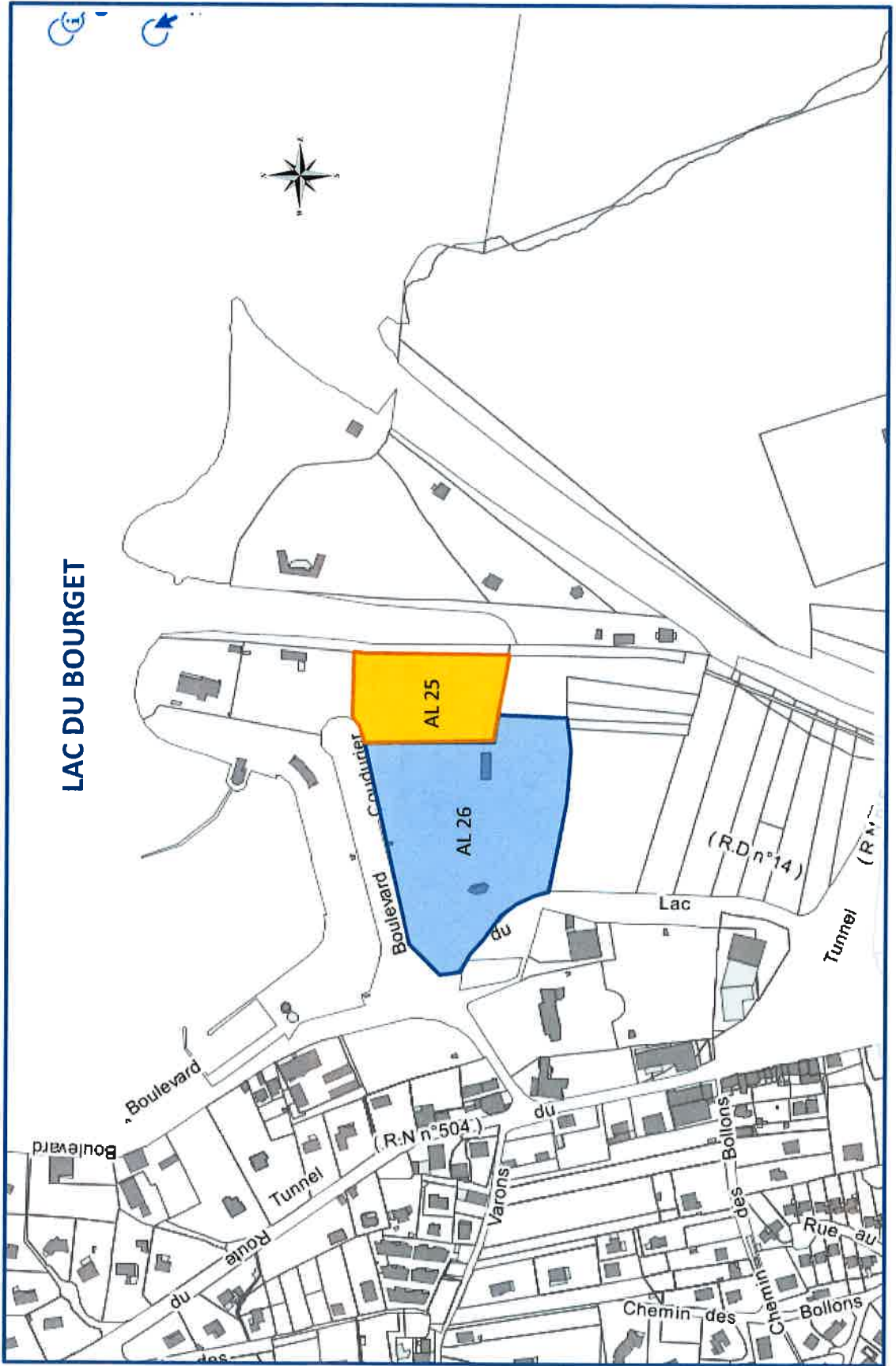
- APPROUVE le présent rapport ;
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer la demande de permis d'aménager et à signer tous les documents afférents.

Aix-les-Bains, le 7 juin 2019

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 19
- Votants : 20
- Pour : 20
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

CROIX VERTE
PLAN PARCELLAIRE



CROIX VERTE



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Aménagement du site de la Croix Verte - Commune du Bourget du Lac - Demande de Permis d'Aménager

Date de transmission de l'acte : 13/06/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 13/06/2019

Numéro de l'acte : d2888 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20190607-d2888-DE

Date de décision : 07/06/2019

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.4. Aménagement du territoire